



AVIS

DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE

Mme Colette Devanthéry, propriétaire de la parcelle No 1094, au Chemin de la Teinture 12, demande à la Municipalité l'autorisation de faire abattre 16 sapins.

Ceux-ci sont ont été endommagés lors des vents violents du 28 août 2026.

A titre compensatoire, la propriétaire propose la plantation de 15 arbres feuillus d'essences diverses.

Cet avis est affiché pendant trente jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de cet arbre est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 17 septembre 2026/ig

La Municipalité